



## Dispositif "Devoirs faits", information aux familles des élèves en 5ème.

publié le 04/01/2022

Dispositif "Devoirs faits", information aux familles des élèves en 5ème.

Le dispositif "Devoirs faits" commence pour les 5èmes inscrits (ayant redonné le document rempli et signé par vos soins).

Toute absence sur les créneaux choisis sera à justifier comme une absence à un cours ; si l'enfant n'est pas présent sans motif vous serez avertis par un SMS ou un appel téléphonique.

Pensez à noter sur l'emploi du temps du carnet de votre enfant la mention "aide aux devoirs" en rouge sur les créneaux requis.

Outre les professeurs intervenants, ces élèves seront désormais suivis en petit groupe par un assistant d'éducation.

Cordialement,  
Mme Cluzel